



Chère Madame, Cher Monsieur,

Merci infiniment pour l'intérêt que vous nous portez !  
Depuis 20 ans déjà, SolHimal œuvre en faveur des populations himalayennes par des actions sur le terrain, en Inde et au Népal.

Pourquoi avons-nous choisi le parrainage ?  
Parce que c'est une action concrète, efficace et durable.  
Il s'agit d'aider sans assister, de soutenir sans rendre dépendant.

Grâce au parrainage :  
des milliers d'enfants vont à l'école,  
des jeunes gens suivent des études supérieures,  
des familles entières améliorent leur vie quotidienne,  
des nonnes et des moines poursuivent leur engagement spirituel dans les monastères bouddhiques,  
et des personnes âgées terminent leur vie dignement en maison de retraite.

Ces enfants, ces femmes et ces hommes sont des réfugiés tibétains, des Népalais et des Népalais d'ethnies tibétaines (Tamang, Gurung, Sherpa...).  
Choisir d'avoir un(e) filleul(e), c'est jouer un rôle important dans une vie.  
A travers une correspondance directe, personnelle et régulière avec votre filleul(e), vous mesurerez les effets bénéfiques de votre aide, et vous découvrirez vite que cette aide va bien au-delà d'un simple soutien financier...

Vous n'avez pas d'idée précise concernant la personne que vous souhaitez parrainer ? Laissez-vous guider par votre intuition !  
Vous pouvez exprimer vos préférences en remplissant la « Demande de Parrainage ». Nous nous engageons à respecter vos choix.  
Si vous n'avez pas de préférence, nous vous soumettrons les cas les plus urgents. Certains dossiers ont un caractère prioritaire, voire vital.

Nous vous enverrons votre « Carte Parrainage » dès réception de votre premier versement. Et vous aurez entre les mains tous les renseignements relatifs à votre filleul(e), ainsi que sa photo, l'histoire de sa famille et ses coordonnées.

Vous pourrez alors entamer une correspondance, en anglais voir en français pour certains programmes parrainage.

Si vous rencontrez des difficultés en anglais, des bénévoles de l'association sont prêts à vous servir de traducteur.

Nous serions également heureux de vous compter parmi les membres de SolHimal. Mais soucieux de l'effort financier que représente un parrainage, nous vous laissons la liberté d'adhérer ou non à l'association.

SolHimal existe et agit en faveur des peuples de l'Himalaya grâce à l'augmentation du nombre de ses adhérents, et au renouvellement annuel de leurs cotisations.

Nous espérons de tout cœur vous compter bientôt parmi nos Parrains et Mairaines !

Bien cordialement,  
La Section Parrainage

## INFORMATIONS GENERALES SUR LE PARRAINAGE

### ◆ Montant mensuel du parrainage :

Il est compris entre 25 et 37 € ou plus pour les étudiants de formation supérieure.

### ◆ Mode de paiement :

Vous pouvez vous acquitter de votre parrainage de façon bimestrielle, quadrimestrielle, semestrielle ou annuelle. La mise en place d'un VP est le moyen le plus sûr et le plus pratique. Il vous suffit d'en faire la demande à votre banque en lui adressant le formulaire ci-joint.

Etant donné le nombre croissant de parrainages (environ 1000 écritures comptables tous les mois pour les paiements mensuels), nous essayons en effet de limiter la multiplicité des écritures qui alourdissent considérablement notre charge de travail.

### ◆ Déduction fiscale :

Selon la loi fiscale actuellement en vigueur, 66% du montant total de vos dons sont déductibles de vos impôts, dans la limite de 20% de votre montant imposable. Pour bénéficier de cette déduction, un reçu fiscal annuel regroupant tous vos dons versés au titre du parrainage vous sera envoyé chaque année en avril.

### ◆ Transferts de fonds :

Le transfert des parrainages a lieu sur la base des comptes arrêtés au 30 avril, 31 août et 31 décembre. Aussi, est-il impératif pour notre association que vous soyez à jour dans vos paiements, sachant que le parrainage est payable d'avance et que tout retard de versement pénalise les bénéficiaires.

### ◆ Fille ou Garçon ?

Seule votre sensibilité pourra vous guider dans ce choix. Sachez cependant que, contrairement à une idée reçue très répandue, les filles ne sont pas scolairement défavorisées par rapport aux garçons. A l'heure actuelle, autant de filles que de garçons d'origine tibétaine sont parrainés via l'association.

### ◆ Inde ou Népal ?

A vous de choisir, en fonction du pays qui vous tente le plus, en particulier si vous souhaitez rendre visite à votre filleul(e).

### ◆ Quelle part de mon parrainage revient à mon/ma filleul(e) ?

L'association prélève 12% pour ses frais de gestion sur les sommes versées au titre du parrainage, mais les dons en sont actuellement exemptés. La part du parrainage versée directement à votre filleul(e) varie en fonction de sa situation :

- Pour les enfants scolarisés dans les écoles sans pensionnat, la famille perçoit une allocation parrainage fixe à chaque transfert, et le solde des parrainages est soit versé à l'école pour ses frais de fonctionnement, soit au camp pour le fonctionnement des infrastructures.
- Pour les enfants scolarisés à Katmandou dans les écoles avec lesquelles nous travaillons, l'argent est versé à l'établissement pour couvrir les frais de scolarité. Les parents ne s'acquittent que d'un complément, si nécessaire. Si le parrain verse plus, le solde est remis directement à la famille sous forme de don.
- Pour les enfants scolarisés dans une école avec laquelle nous n'avons pas de convention de parrainage ou pour les étudiants : votre parrainage est versé entièrement à la famille ou à l'étudiant, qui doit s'acquitter des frais de scolarité.
- Pour les moines, l'argent est versé au monastère.
- Pour les personnes âgées vivant en maison de retraite, l'argent est versé à leur structure d'accueil. Si elles habitent encore chez elles, l'argent leur est versé entièrement.
- Pour les apprentis, la totalité du parrainage est versé au centre d'apprentissage.

Dans tous les cas, cela vous est précisé sur la Carte Parrainage que vous recevrez.

### ◆ Quelle est la durée d'un parrainage, puis-je arrêter quand je veux ?

Il n'y a pas de durée fixe et, bien sûr, vous pouvez arrêter quand vous le souhaitez. Cela dit, il faut prévoir un délai de 2/3 mois pour que l'enfant soit reparrainé. Pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans le parrainage, nous vous demandons donc de bien vouloir nous prévenir par courrier, au moins 2 mois à l'avance, de votre intention d'arrêter votre parrainage. Nous faisons toujours notre possible pour qu'un arrêt ne nuise pas à la situation de votre filleul, néanmoins, avec près de 2000 parrainages en cours, l'association ne peut plus prendre en charge les parrainages déficients. C'est pourquoi, quelle que soit votre situation, nous comptons sur vous pour nous en aviser le plus tôt possible.

Si vous aviez opté pour un règlement par VP, nous vous rappelons que vous êtes le seul à pouvoir y apporter des modifications (changement de montant ou de périodicité, arrêt, ...).

**Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre disposition.**



## DEMANDE DE PARRAINAGE

Nom et prénom du parrain (Mr – Mme – M<sup>lle</sup>) \_\_\_\_\_  
 (en lettres capitales) (rayer les mentions inutiles)

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal |\_|\_|\_|\_|\_| Ville \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Portable : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

E-mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Comment avez-vous eu connaissance pour la première fois de l'association ? (Si Internet, préciser le site)

\_\_\_\_\_

J'aimerais parrainer ... (Cochez les cases correspondant à vos préférences)

- |                                      |                                      |   |
|--------------------------------------|--------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> en Inde     | <input type="checkbox"/> une fille   | <input type="checkbox"/> un Tibétain  |
| <input type="checkbox"/> au Népal    | <input type="checkbox"/> un garçon   | <input type="checkbox"/> un Népalais ou Népalais d'ethnie tibétaine (Sherpa, Tamang, Ghale, Gurung, Thakali...) |
| <input type="checkbox"/> indifférent | <input type="checkbox"/> indifférent |   |

<input type="checkbox"/> un enfant scolarisé	25 €	<input type="checkbox"/> un moine	25 €		
<input type="checkbox"/> un enfant démuné ou pensionnaire	32 €	<input type="checkbox"/> une personne âgée	25 €	<input type="checkbox"/> un enfant Népalais démuné/orphelin au Népal vivant dans les maisons SolHimal/Umbrella	60 €
<input type="checkbox"/> un étudiant	37 €	<input type="checkbox"/> une famille	32 €		

Les sommes indiquées correspondent au montant mensuel minimum. Si vos moyens le permettent, n'hésitez pas à augmenter votre contribution à tout moment.

J'accepte que l'association m'affecte le dossier le plus urgent (selon choix du pays, à hauteur du coût du choix initial)

Tranche d'âge souhaitée : \_\_\_\_\_  Indifférent

Je souhaite commencer mon parrainage en (mois et année) : \_\_\_\_\_ (A RENSEIGNER IMPERATIVEMENT)

- J'accepte de reporter mon parrainage si mon/ma filleul(e) a quitté l'école, est décédé(e), ou si un changement s'avère nécessaire. J'ai bien noté que SolHimal me fera parvenir un nouveau dossier, avec les explications relatives au report.
- J'ai des difficultés en anglais et souhaiterais de l'aide pour la traduction de la correspondance avec mon/ma filleul(e)
- J'ai bien noté que le dossier de mon/ma filleul(e) ne me sera envoyé **qu'après réception de mon premier règlement**. Toute demande de parrainage dont le règlement n'est pas effectué dans les 2 mois suivants la date souhaitée du début du parrainage sera caduque.

**PAIEMENT :**

<input type="checkbox"/> Virement permanent	<input type="checkbox"/> Chèque (à l'ordre de SolHimal-Parrainages)
<input type="checkbox"/> Bimestriel – tous les 2 mois (virement les mois impairs)	<input type="checkbox"/> Semestriel
<input type="checkbox"/> Quadrimestriel (virement en janvier, mai et septembre)	<input type="checkbox"/> Annuel
<input type="checkbox"/> Semestriel (de préférence janvier et juillet)	
<input type="checkbox"/> Annuel	

Ci-joint un formulaire à remplir et à remettre à votre banque pour la mise en place du virement permanent. Afin de vous éviter des frais bancaires (pour les virements) et de nous faciliter la tâche, nous vous suggérons, si cela vous est financièrement possible, de privilégier un paiement quadrimestriel, semestriel ou annuel.

Date : \_\_\_\_\_ Signature du parrain : \_\_\_\_\_

### ADHÉSION

Je joins le règlement de mon adhésion à l'association SolHimal (facultative mais déductible des impôts):

- 35 € pour devenir **Membre Sympathisant**                       61 € pour devenir **Membre Bienfaiteur**
- J'ai bien noté que le reçu fiscal pour le règlement de la cotisation me sera adressé à chaque adhésion ou renouvellement

**\* Cotisation à renouveler entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 mars de chaque année \***

# "Contrat Moral"

à retourner signé en même temps que la demande de parrainage

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

m'engage auprès de mon/ma filleul(e)  
(*merci de cocher les cases*)

- en cas d'arrêt du parrainage pour quel que motif que se soit, à notifier SolHimal par écrit ou par tout autre moyen au **moins deux mois à l'avance**. Si je suis dans l'incapacité de prévenir à l'avance, je m'engage à payer au minimum les deux mois suivants
- en cas de difficultés de paiement ponctuelles, à prévenir SolHimal et à régulariser dès que possible
- en cas de retard de paiement ou d'impayés, à répondre aux courriers de relance de l'association
- en cas de manque de correspondance de la part de mon/ma filleul(e), à prévenir SolHimal. J'ai bien noté que mon/ma filleul(e) s'est également engagée auprès de SolHimal à correspondre avec moi au minimum 4 fois par an
- en cas d'arrêt de mon parrainage pour quelque motif que ce soit, à retourner à SolHimal ma carte de parrainage. Mon arrêt ne sera pris en compte qu'à réception de celle-ci.

**Ce contrat envers mon/ma filleul(e), représente un engagement moral, dont les clauses pourront m'être rappelées par SolHimal en cas de manquement de ma part. Elle ne sont faites que dans l'intérêt de mon/ma filleul(e).**

**En cas d'interruption subite de mon parrainage, SolHimal s'engage à trouver un nouveau parrain dans les plus brefs délais, afin qu'il/elle n'ai pas à en subir les conséquences.**

**En cas de non paiement supérieur à trois mois, SolHimal se réserve le droit d'interrompre mon parrainage.**

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature (*précédée de la mention lu et approuvé*)

